

Afférents	en exercice	Présents
au Conseil		
Syndical		

52	51	31
----	----	----

**Date de la convocation :**

13/02/2026

**Date d'affichage**

13/02/2026

**Vote :****Abstention :** /**Pour :** 32**Contre :** /**Séance du lundi 23 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février, le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BELORGEY, Président.

**Présents :**

Marc JAUDAUX – Jean-Paul MASSON - Alain PAUTET – François PERRIN – Laurence JACOTOT – Jean-Christophe GUITTON – Honorine DUBIEF – Claude VIGNAT – Mathieu LOIZON – Sébastien COLOMBET – Denis MALUTA – Thierry MACAIRE – Patrick JACQUET – Camille SIMAR – Jean-Paul VIVIEN – Sébastien BELORGEY – Fabrice BRACQUEMOND - Gilbert VALENTIN – Pascal JEANNIARD – Céline GILARDET – Jean-Paul CHAPUIS – Didier LEVEQUE – David HIEZ – Lucie FOURNIER BONNIN – Raymond ROSIER – Alain BECQUART – Bertrand GRONDIN – Alain BECQUET – Jack DUBIEF – Jean-Michel VERPAUX – Magali CHIFFLOT

**S'étaient excusés :** Thierry MINET (pouvoir à M. MINET) – François LORENZI

**Étaient absents :** Yves EUVRARD – Eric CHEVALLET – Yann PETIOT – Frédéric PERRIN – Sylvain ROY – Philippe GAGEY – Bernadette REVERCHON – Aurore MOLARD – Matthieu MICHAUD – Jean BUFFENOIR - Martine DECHAUD – Sophie CHAVATTE - Henri MAUCHAMP – Jocelyne LECLERC – Sébastien DELACOUR - Nicolas GAUTHRON – François VARIOT – Rachel BARBIER

N° 01/2026

Secrétaire de séance : Gilbert VALENTIN

**OBJET : Communication au conseil syndical des décisions prises par délégation de pouvoir au Président**

Les délégués sont informés des décisions suivantes :

- **Décision du Président 2025-14:**

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;

Considérant les travaux prévus à la station de Pagny-le-Château ;

Considérant le besoin de réaliser des études topographiques et géotechniques avant le démarrage des travaux ;

Considérant les offres reçues pour ces études ;

Le Président DECIDE :

- De valider le devis de CARTOLIA pour un montant de 3 725 € HT pour l'étude topographique ;

- De valider le devis d'ALIOS d'un montant de 10 000 € HT pour l'étude géotechnique.

- **Décision du Président 2026-01:**

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;

Considérant le diagnostic génie civil prévu par le Bureau d'étude ARTELIA sur les réservoirs de Pagny-la-Ville et Franxault ;

Considérant le besoin de réaliser un lavage des cuves des réservoirs après les diagnostics ;

Considérant que les réservoirs ont déjà été nettoyés par SAUR dans le cadre de leur contrat de délégation de service public.

Le Président DECIDE :

- De valider le devis de SAUR de 1 982.50 € HT pour le nettoyage et la désinfection des cuves des réservoirs de Pagny-la-Ville et Franxault après la réalisation du diagnostic génie civil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL :**

- **PREND ACTE** de la décision prise telle que présentée ci-dessus.



Pour extrait conforme, le 23 février 2026  
Le Président, Sébastien BELORGEY